

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 05-2017

sollicitant

un crédit d'investissement de CHF 96'900.- destiné au renouvellement des espaces de jeux extérieurs sur la propriété de Plan-Sépey

Au Conseil Communal
de et à 1008 Prilly
le 27 avril 2017

Madame La Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée d'étudier le préavis n°05-2017 cité en titre s'est réunie en date du 27 avril 2017, de 19h00 à 20h30 à Castelmont, dans la composition suivante :

- M. David STAUFFER (PDC), confirmé dans sa fonction de président,
- M. Jean Marie ABOMO SAMBA (PLR),
- M. Georges BORER (PLR),
- Mme Samira KHEMISSA (SOC),
- M. Alexis TWINOMUGISHA BUCHANA (SOC),
- M. Vincent ZODOGOME (SOC),
- Mme Federica VONO (Verts), désignée rapportrice.

La Municipalité est représentée par Mme Anne Bourquin-Büchi, accompagnée de M. Daniel Gambazza, Chef de service Jeunesse. Le Président ouvre la séance, salue leur présence et cède la parole à Madame la Municipale.

Objet du préavis

Madame la Municipale introduit le contexte de ce préavis qui fait suite à la visite de contrôle périodique de la colonie de Plan Sépey par le Bureau de prévention des accidents (bpa) et l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), tous deux mandatés par le Service de protection de la jeunesse (SPJ).

Pour pouvoir accueillir des enfants dans une structure telle que Plan-Sépey, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du SPJ qui atteste le respect des normes en vigueur en matière d'accueil des enfants.

Même si une nouvelle autorisation d'exploiter a été accordée pour les 5 prochaines années, des réserves ont été émises quant aux aménagements du site, qui doivent être modifiés dans des délais dits « raisonnables » :

- les aménagements intérieurs qui sont actuellement étudiés par le Service des domaines et feront l'objet d'un préavis ultérieur.
- les aménagements extérieurs qui forment l'objet de ce préavis.

Selon les statistiques de fréquentation de 2016, Plan-Sépey accueille plus de 1100 enfants sur plus de 40 semaines par an, à cela s'ajoutent les différentes locations gérées par le Service des Domaines. Cela représente donc une responsabilité importante pour la Ville de Prilly. En l'accord avec la Municipalité, il a été décidé de se pencher sur les aménagements extérieurs dans un premier temps car cela permettrait de pouvoir faire les travaux rapidement et pouvoir bénéficier de ces nouvelles installations dès cet été.

Le préavis répond à l'urgence d'une remise en conformité des espaces extérieurs tout en proposant une requalification avec des jeux à la fois ludiques et pédagogiques.

M. Gambazza présente ensuite le projet dans sa totalité. Il précise que lors des visites avec les experts, uniquement les paniers de baskets et les buts de foot résultaient être encore en conformité, d'où la nécessité de réagir rapidement.

Les propositions émises dans le préavis ont toutes été présentée et approuvées par la Municipalité, la Direction des écoles de Prilly, le bpa et l'ECA conformément aux normes en vigueur. L'idée centrale du projet est de saisir l'opportunité d'une remise en conformité, pour reconsidérer l'espace au-delà du simple jeu, en prenant en compte le lieu et proposant des installations en lien avec le montage et le paysage environnant.

Installations choisies :

a) Le parcours d'équilibre

L'installation choisie a la particularité de ressembler à un parcours d'accrobranche, tout en étant sécurisée et moins contraignante. Construit avec des matières qui rappellent la forêt, il est plus précisément formé de cordes, troncs, bois suspendus et de passerelles. Avec une hauteur entre 30 et 70 cm, il n'y a pas de problème de sécurité, on peut mettre cela sur une surface de terre ou d'herbe. L'installation nécessite uniquement quelques aménagements pour placer les poteaux principaux ou les structures entre elles. Le parcours d'équilibre a été choisi car il est à la fois innovant, intéressant et permet de développer les capacités de l'enfant, à la fois dans la vitesse et l'adresse comme en jeu libre et accompagné.

b) Les blocs d'escalade

Les blocs ont été sélectionnés pour leur lien visuel avec les montagnes environnantes. De telles structures existent dans plusieurs villes romandes et ont du succès (photos d'Aubonne dans le préavis). M. Gambazza ajoute ensuite quelques détails :

- les deux blocs sont complémentaires. Ils permettent plusieurs utilisateurs mais également des niveaux progressifs de difficulté, ce qui correspond au besoin d'intéresser les enfants qui fréquentent Plan-Sépey (entre 7 et 13 ans surtout).

- Les blocs permettent de proposer de la grimpe sécurisée. Le fournisseur qui propose ces installations est un guide de montagne et expert en la question. Ils correspondent en tous points aux normes en vigueur. Leur installation nécessite uniquement d'être attentifs à la zone autour des blocs, en cas de chute. Plusieurs possibilités sont possibles, avec une préférence pour un sol mou en gravillon ou en copeaux. La piste qui est préconisée est un sol en gravillon (entre 45 et 50 cm de profondeur). Cela a des avantages en termes de sécurité car il permet un bon amorti et ainsi de prévenir au maximum des lésions.

- Les blocs permettent une utilisation variée. Ils peuvent non seulement être proposés en libre accès mais également pour faire des défis et jeux en équipes. Pour varier, ils peuvent être utilisés en étant assis ou debout, pour être explorés tant dans la verticalité que dans l'horizontalité.

c) La tyrolienne

M. Gambazza présente également la structure de la tyrolienne plus en détails. Il s'agit du jeu le plus fréquenté à Plan-Sépey. L'installation en place a plus de 10 ans et n'est plus du tout aux normes. Il semblait donc indispensable de la remplacer.

Si la tyrolienne est actuellement placée au bas de la propriété, proche de logements, le projet prévoit de la placer à l'emplacement actuel du minigolf, proche de la forêt. Cela permettra donc de réduire les nuisances sonores liées au câble pour les habitants des appartements (locations + intendant du site).

Coûts :

Deux fournisseurs ont été consultés pour la tyrolienne ainsi que pour le parcours d'équilibre. Quant aux blocs qui sont plus spécifiques, un fournisseur est connu dans la région. Un paysagiste devra également intervenir sur le site.

M. Gambazza revient alors sur la ligne budgétaire « *Démontage et évacuation des anciens jeux+montage et construction des modules* » pour y apporter quelques précisions.

Les coûts de démontage et d'évacuation représentent environ un tiers de ces frais. La grande partie de ceux-ci concerne la préparation des espaces pour y accueillir les nouvelles installations dont voici quelques éléments :

- la préparation des sols pour les blocs
- les fondations pour le parcours d'équilibre
- une installation mineure pour la tyrolienne
- le bétonnage des structures
- travaux d'excavation et d'étanchéité.

Questions des commissaires à Mme la Municipale et à M. le Chef de service Jeunesse

Les questions ont été réorganisées par thématique pour une meilleure compréhension.

Blocs d'escalade

- *Quel sol est donc prévu dans le préavis ?*

Le commissaire précise qu'en accord avec le Président de cette commission, il a contacté le fournisseur des blocs pour avoir plus de précisions quant à la sécurité. Celui-ci conseille un sol en gravillon car cela est plus rassurant en termes de sensation et en cas de chute. Contrairement à une surface plane, il permet de s'enfoncer, ce qui est plus rassurant en termes de réception au sol. Au contraire, le fournisseur déconseillerait la pose de copeaux qui se dégradent avec l'humidité et s'enfoncent dans le sol avec le temps.

M. Gambazza précise que le matériau n'avait pas été intégré dans le préavis car cela n'était pas encore arrêté au moment de sa rédaction. Il confirme les informations données par le fournisseur et précise, qu'en plus d'être conseillé, ce type de sol en gravillon est également moins cher qu'un sol lisse.

- *En quelle matière sont construits les blocs ?*

Il s'agit de résine et de fibre de verre. Les matériaux sont conformes aux normes européennes en termes d'environnement et d'allergies. Il ajoute qu'il s'agit de monoblocs, façonnés à la main.

- *Est-ce que le bpa a été consulté ?*

Le chef de service confirme que le bloc respecte toutes les normes en vigueur. Il indique également que le BPA s'appuie sur les références européennes.

- *Pourquoi deux blocs ?*

Ce choix répond à une contrainte budgétaire, une structure avec trois blocs aurait représenté un budget plus conséquent. Au contraire, un seul bloc aurait été rapidement frustrant pour les enfants qui sont également nombreux à se partager les jeux (souvent deux classes pendant les camps). Deux blocs sont un bon compromis entre coûts et qualité du projet.

- *Quelle est leur durée de vie ?*

Les constructeurs l'estiment à 10-12 ans.

Tyrolienne

- *Est-ce qu'une surface particulière est nécessaire dans les zones de départ et d'arrivée ?*

M. Gambazza indique qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un sol particulier, il s'agira tout simplement de terre.

- *Y a-t-il un risque d'être proche de la forêt ?*

Un point d'intérêt majeur a été mis sur ce sujet pour garantir une installation sûre. Comme indiqué dans le préavis, le garde-forestier a été consulté et a approuvé le projet.

- *Au bout de combien de temps l'installation devra être remplacée ?*

Il s'agit d'une structure en bois avec quelques éléments métalliques. Une seule contrainte est connue et consiste à tendre à nouveau le câble. L'installation actuelle a plus de 10 ans, il n'y a pas de raison que celle-ci dure moins longtemps.

- *Pourquoi y a-t-il une réserve dans le budget pour la pente de départ ?*

Si la zone n'est pas assez pentue, l'installation d'une rampe de départ sera nécessaire. Mais cela n'est pas sûr, c'est pourquoi cela est mentionné en réserve dans le budget.

Autres questions

- *Pourquoi n'y a-t-il plus de balançoires ou de toboggan à Plan-Sépey ?*

La réflexion a donc été menée en lien avec les utilisateurs du site. En principe les enfants vont à Plan-Sépey dès 6-7 ans, pas avant. Il y a une structure en forme de cube qui va rester et qui est encore dans les normes (il a précédemment été modifié). Vu que les balançoires se trouvent dans la grande partie des aires de jeux, l'idée était de partir sur quelque chose de différent. Les balançoires occupent le site depuis longtemps et le choix s'est porté sur des jeux collectifs, quand ces dernières sont un jeu individuel.

- *Est-ce que les paniers de baskets et les buts de football vont être maintenus ?
Est-ce que des modifications sont prévues ?*

Non, ces jeux vont rester et ne vont pas subir de modifications. D'ailleurs, l'espace foot permet de faire toutes sortes de jeux.

- *Est-ce qu'un entretien des installations est prévu ?*

Des contrôles seront effectués par un employé de la commune.

- *Est-ce que les enfants paient quelque chose pour les installations ?*

Mme la Municipale précise que Plan-Sépey est en grande partie fréquenté par les camps scolaires. Les familles paient une participation très abordable. En période hivernale, la participation est un peu plus élevée pour les camps de skis car elle inclut l'abonnement. Plan-Sépey est très important pour la commune de Prilly car le site donne l'opportunité de découvrir des activités en plein air dans un

contexte différent, important pour la santé des enfants. C'est pourquoi la Ville accorde des subsides pour ces activités qui permettent à tous les enfants de profiter de cet endroit en plein air.

- *Pourquoi est-ce que l'ECA intervient ?*

L'ECA intervient pour l'utilisation qui est faite de la propriété, avec des normes techniques assez générales. Le BPA édicte des normes plus spécifiques, telles que les mains courantes.

Discussion finale entre commissaires et délibérations

En plus de répondre à une mise en conformité urgente, la réflexion ainsi que l'approche moderne de requalification des jeux ont été très appréciés par la commission. Ses membres soulignent l'important travail qui a été réalisé pour développer ce projet et la qualité des réponses données. Les aspects liés à la sécurité ont été largement étudiés et discutés, ce qui a convaincu l'ensemble des commissaires du bienfondé de ce préavis.

La commission passe au vote et les conclusions du préavis no 5-2017 sont acceptées à l'unanimité.

Le Président clôt la séance à 20h30.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame La Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal n°05-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 96'900.- destiné au renouvellement des espaces de jeux extérieurs sur la propriété de Plan-Sépey;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante;
3. d'amortir ce crédit sur une durée de 5 ans au maximum par la rubrique 353.331 «Propriété de Plan- Sépey»;
4. de faire figurer sous la rubrique 353.390 «Propriété de Plan-Sépey» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

Au nom de la commission

Le président

M. David STAUFFER

La rapportrice

Mme Federica VONO